

Question de M. André Frédéric à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Mouvements sectaires : élargissement des missions du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV) »

M. André Frédéric (PS). – Dans une précédente question que je vous avais adressée, je vous ai interpellée concernant la lutte contre les dérives sectaires en Belgique. C'est un phénomène dont plus personne ne se préoccupe alors qu'il est en recrudescence, qu'il se diversifie et qu'il fait un nombre important de victimes. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'en soucie guère, arguant que cela ne relève pas de ses compétences. La Région wallonne fait de même. Le gouvernement fédéral, au vu de son état actuel, ne s'en occupe pas non plus.

J'ai été interrogé, en ma qualité de sénateur, à ce sujet dans un magazine d'information de la RTBF, « Investigation ». L'émission a mis en évidence un certain nombre de problèmes majeurs, en particulier dans l'enseignement. Je viens d'ailleurs d'interroger la ministre Désir sur les événements qui se sont produits dans l'École de l'Alliance, établissement qui dépend du mouvement Diffusion de l'Évangile.

Cela pourrait paraître anecdotique, sauf que, dans les cas mis en évidence, les journalistes ont mis en lumière une série d'incriminations pénales graves : traite des êtres humains, abus de confiance, détournement de fonds, harcèlement, abus sexuels sur mineurs.

Je vous avais interrogée afin de savoir si le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV) ne pouvait pas étendre ses missions, qui sont davantage liées au radicalisme. Mais d'aucuns opèrent, parfois, un rapprochement entre la mise sous suggestion mentale des personnes se rendant en Syrie et les victimes de dérives sectaires. Dans le cas des sectes, ce sont de vraies victimes ; je serai plus prudent dans le cas des personnes radicalisées. En tout cas, les techniques d'approche et de recrutement sont très proches. Vous m'aviez alors répondu que cela ne relève pas de vos compétences. Mais je profite de la récente émission télévisée, qui a choqué l'opinion publique, pour vous demander une nouvelle fois s'il n'est pas possible d'étendre les missions du CAPREV.

Selon les éléments dont je dispose, une telle extension des missions n'aurait pas d'incidence budgétaire obligatoire. Un numéro d'appel existe. J'ai modestement créé une association d'aide aux victimes en la matière. Nous sommes en première ligne, nous écoutons. Mais quand il nous faut relayer vers des psychologues ou des avocats, nous devons diriger les personnes vers le secteur privé parce qu'aucun organisme public ne remplit cette fonction. Des solutions sont possibles ; elles sont à portée de main et même de budget.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis sa création, le CAPREV est le point de contact pour toutes les questions liées à tous les radicalismes et extrémismes violents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a pour mission d'aider et de prendre en charge les personnes à travers la mise à disposition d'informations, l'aide aux proches, le soutien socio-psychologique aux proches de personnes en voie de radicalisation violente ou encore la prise en charge de personnes pour faciliter leur désengagement. Il s'agit donc d'un accompagnement personnel et individualisé à la demande, soit de la personne elle-même, soit de son entourage, soit d'intervenants de première ligne, soit à la suite d'une décision judiciaire.

Le CAPREV est également accessible par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique d'aide et de soutien aux familles et aux personnes. Il s'agit du 0800.111.72. Il peut être contacté les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Une réflexion est par ailleurs amorcée sur le périmètre d'action du CAPREV, son éventuel repositionnement, ainsi que sur la pertinence de la ligne téléphonique. Elle découle notamment de l'évaluation réalisée par l'Université Saint-Louis. La prise en compte des phénomènes sectaires pourrait être envisagée, les techniques de recrutement étant en effet similaires. Mais à ce stade, il est prématuré de prendre une telle décision. Nous devons d'abord étudier l'évaluation de l'Université Saint-Louis. Nous pourrions donc revenir sur cette question dès que cette évaluation sera terminée.

M. André Frédéric (PS). – Nous avons un outil potentiel qui peut fonctionner rapidement et qui peut combler le chaînon manquant. Le seul organisme public existant sur notre territoire est le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN). Il dépend du ministère de la Justice et n'offre pas de soutien aux victimes.

Vous avez souligné, concernant le rôle du CAPREV, l'importance des familles et des proches des victimes. Dans l'association que je préside, les contacts que j'ai proviennent de personnes dont les proches sont en train de se faire broyer le cerveau pour se faire broyer le portefeuille. Les mouvements sectaires sont des machines bien organisées dont le but est de rendre les gens inconscients pour les détrousser.

Je vous demande donc de revenir vers moi dès que vous disposez de cette évaluation, afin que je puisse avancer et que 2021 soit l'année de la collaboration.